

**LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU**  
**MERCREDI 16 DECEMBRE 2020**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Jane White, Marc Joseph, conseillers du CPAS  
Rudi Seghers, directeur général adjoint  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit,  
Jacqueline Moreau, Arlette De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS  
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Louis Waxweiler, conseiller du CPAS

---

Le président ouvre la séance à 20h00.

---

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL**

**1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 18/11/2020**

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 18/11/2020.

**B. SEANCE PUBLIQUE**

**1. Service financier - Ajustement 2 plan pluriannuel 2020-2025**

Le conseil du CPAS approuve sa part de l'ajustement 2 du plan pluriannuel 2020-2025.  
Politique et Organisation

**2. Service financier - règles d'évaluation communes pour la commune et le CPAS**

Le conseil approuve les règles communes d'évaluation de la commune et du CPAS.

**3. Service financier - Modes de paiement à domicile (repas / boissons / blanchisserie et jetons sechoir)**

Le conseil de la protection sociale approuve les modes de paiement des services de la résidence et promeut l'utilisation du paiement numérique et sans contact.

**4. Service financier - Adaptation du prix de revient de l'abonnement téléphonique pour les résidents**

Le conseil approuve le nouveau coût d'abonnement pour la téléphonie pour les résidents de la Résidence Geurts, d'une valeur de 3 euros à partir du 1/1/2021.

TIC

### **5. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent**

Le conseil du CPAS prend acte des décisions publiques du bureau permanent.

### **6. Politique et organisation - Méthode d'attribution de l'assurance AO OCMW**

Le conseil du CPAS approuve le mode d'attribution et le devis du contrat «Assurance contre les accidents du travail 2021».

### **7. Service social - Accord de collaboration CAW dans le cadre de BIZ**

Le Conseil du CPAS travaille en collaboration avec les TCA Halle-Vilvoorde dans le cadre de Budget In Zicht en collaboration avec les autres CPAS ou maisons sociales de la région de la zone de soins primaires de Grimbergen.

### **8. Service social - Collaboration avec du Welzijnskoepel West-Brabant dans le cadre d'un psychologue primaire**

Le Conseil du CPAS souscrit à une collaboration avec Welzijnskoepel West-Brabant dans le cadre d'une journée de séance d'un psychologue de soins primaires à Wemmel. La référence se fait via le service social du CPAS.

### **9. Service social - Accord de coopération pour la maison de l'énergie (3Wplus Energie VZW) dans le cadre du fonds d'achat d'urgence**

Le projet «Ma maison dans le besoin» en collaboration avec 3Wplus Energie VZW a été approuvé par le gouvernement flamand. Il s'agit d'un projet d'octroi d'aides à des projets de rénovation énergétique pour l'achat d'urgence de logements. Le rôle principal est joué par le consultant en logement de 3Wplus vzw.

Au nom du CPAS,

Le directeur général  
Audrey Monsieur

Le président du CPAS  
Armand Hermans



Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.